

Règlement du concours de nouvelles « Féministe toi-même ! » 2021

Thème : « Tout peut changer ! »

Le règlement

- 1.** Ce concours de nouvelles en langue française est organisé dans le cadre du festival « Féministe Toi-Même » par *axelle* magazine, le Centre Librex, Corps écrits, la Maison du Livre & PointCulture.
 - 2.** Les organisateur-ices se réservent le droit de modifier, de remettre, de réduire ou d'annuler le concours (ou une partie) si les circonstances l'exigent.
 - 3.** Ce concours est ouvert aux personnes de nationalité belge et/ou résidentes en Belgique, quel que soit leur âge, à l'exception des membres du jury et de leur famille.
 - 4.** Le texte proposé au concours devra être original et inédit (aucune traduction, adaptation ou œuvre ayant déjà été entièrement ou partiellement diffusée sous une quelconque forme ne sera acceptée) et appartenir au genre de la nouvelle.
 - 5.** Les critères d'évaluation du jury seront : la qualité littéraire de la nouvelle (style, intrigue, construction...), son lien avec le cadre et le thème proposé, le respect du genre de la nouvelle.
 - 6.** Les participant-es au concours ne peuvent proposer qu'une nouvelle par personne.
 - 7.** Le texte de la nouvelle sera envoyé dans un document PDF, Word ou équivalent (dans le cas de l'envoi par mail). Aucune nouvelle manuscrite ne sera acceptée.
 - 9.** La nouvelle devra compter entre 8.500 et 9.500 caractères espaces compris.
 - 10.** Le texte envoyé sera définitif et aucune correction ultérieure ne sera admise.
 - 11.** Le texte lui-même reprendra le titre de la nouvelle mais il ne devra comporter aucune information permettant de connaître l'identité de l'auteur-riche. Les informations d'identification (nom, prénom, adresse, téléphone, courriel) seront exclusivement regroupées dans le courrier électronique ou postal. Seule la secrétaire du concours aura connaissance de l'identité des participant-es.
 - 12.** Les participant-es doivent faire parvenir leur texte ainsi que leurs coordonnées le 1 novembre 2021 au plus tard à l'adresse suivante :
- Véronique Lacroix/Centre Librex*
Concours de nouvelles
66 rue Coenraets
1060 Bruxelles
vlacroix@centrelibrex.be
- 13.** La secrétaire du concours fera parvenir à chaque participant-e un accusé de réception.
 - 14.** Un jury se réunira, composé de membres de l'organisation du festival « Féministe Toi-Même » particulièrement actif-ves dans le domaine de la critique littéraire ainsi que de Myriam Leroy, marraine du concours, afin de décider de l'attribution des trois prix, soient un bon d'achat de 100€, un abonnement d'un an à *axelle* magazine, un an de prêts gratuits dans tous les PointCulture.
 - 15.** Une des trois nouvelles lauréates sera sélectionnée par la rédaction d'*axelle* magazine et publiée

dans le numéro suivant le concours. Elle sera rémunérée à hauteur de 100 euros, en plus du prix susmentionné.

16. Les auteur.rices de la nouvelle lauréate seront informé-es personnellement de l'obtention du prix la semaine précédant le festival « Féministe Toi-Même ».

17. Le prix sera attribué officiellement à l'occasion ce festival, le samedi à PointCulture, le 13 novembre 2021.

19. Les participant-es cèdent de manière non exclusive à *axelle* magazine le droit de reproduire, d'éditer et de publier l'œuvre lauréate en tout ou en partie sous forme de recueil ou dans une publication papier, numérique, par ondes et ce sans limite de temps. Les éditions, reproductions et publications précitées ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire au prix attribué dans le cadre de ce concours.

20. Pour la publication, *axelle* magazine se réserve le droit d'effectuer les corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques nécessaires. *axelle* magazine pourra également proposer en concertation avec l'auteur-riche des modifications de contenu dans un souci de bonne compréhension et/ou de cohérence dans la narration.

21. Du fait de leur participation au concours, les auteur.rices garantissent *axelle* magazine contre tout recours éventuel de tiers concernant l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux.

22. La participation au concours entraîne de fait l'acceptation de toutes les conditions de ce règlement. Les décisions du jury concernant l'attribution du prix ainsi que les décisions d'*axelle* magazine sont sans appel.

23. Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de la participation à ce concours seront traitées dans le respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.